Charte supplémentaire

Ce document devra être rendu signé, au responsable de participation des étudiants de l'ENSA de Tétouan aux CIR et CNR de 2012, Mr Fahd CHAOUI, ou à son délégué Mr Youssef EL JATTIOUI. La non remise de cette charte par une équipe, n'engendrera en aucun cas sa disqualification de la Compétition de Robotique du mois de Mai, mais la privera de tout bénéfice et privilège que le Club met à la disposition de ses adhérents membres.

- Le numéro de téléphone et l'adresse émail figurants à l'inscription en ligne, doivent appartenir au Manager de l'équipe, qui doit impérativement être un étudiant à l'ENSA de Tétouan, ce dernier assume toute la responsabilité de tout contact de son équipe avec le Club et les comités qu'il parraine.
- Les dates et les plages horaires, de l'accès à l'Atelier, des formations de robotiques, devront être respectés par tous les membres de l'équipe. Trois absences non-justifiés, par deux membres d'une équipe, entraîneront l'élimination de cette équipe de la compétition interne prévue en fin Mars 2012, et la priverons des activités du Club.
- De façon similaire aux CNR de Rabat et Agadir, le nombre maximal de participants par équipe est 3, il n'est permis en aucun cas de dépasser ce nombre, ni de former une équipe d'une seule et unique personne.
- Il est obligatoire pour chaque équipe, d'avoir un participant au moins, issu du Cycle préparatoire, et un autre issu du Cycle ingénieur. Les participants prétendants avoir déjà formés leurs équipe avant l'instauration du règlement et la présente charte, devront fournir un rapport complet sur l'état d'avancement de leurs robots, joint avec cette charte.
- Tout élève ingénieurs de l'ENSA de Tétouan, ayant formé une équipe, avec un ou plusieurs étudiants issus de l'extérieur de l'établissement, devra assumer la responsabilité de fournir des copies homologuées des pièces d'identités de ses co-équipiers.
- Il est indispensable aux membres de toute équipe, voulant bénéficier des services et formations du Club, de s'inscrire comme adhérents au Club, avant le dépôt de l'actuelle charte dûment signée.
- L'endommagement de tout matériel à l'atelier du Club, de façon volontaire, exposera le participant à de sévères sanctions, que le Club autorise la direction de l'établissement à prendre.

J'atteste avoir lu tous les termes du présent document et je m'engage à les respecter, dans un esprit de compétitivité, de concurrence, fair-play et honnêteté.

Le: ….. / ….. / 2012 Signature du Manager de l'équipe :